

La France dans le monde, cours 7

I. Les constantes de la politique étrangère française

1. La politique extérieure sous la IV^e République

- Les régimes de la IV^e République, dans le contexte de la guerre froide, ancrent clairement le pays dans l'alliance américaine. À partir de 1945, l'intervention militaire française en Indochine a pour objectif de lutter contre l'expansion communiste. Et le refus de la France d'accorder l'indépendance à ses colonies s'explique en grande partie par la crainte des différents gouvernements de voir s'installer au pouvoir des régimes communistes, ou proches de l'URSS, au sein de son Empire colonial. D'autre part, l'aide américaine à la reconstruction du pays (plan Marshall en 1947) renforce ce lien avec les États-Unis. Et en 1949, la France adhère à l'OTAN: le siège de l'organisation est d'ailleurs installé à Paris, jusqu'en 1966.
- Le second volet de la politique extérieure de la IV^e République concerne la construction européenne. Si les premiers pas de cette coopération s'effectuent sous l'égide américaine, la mise en place de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), en 1951, relève d'une initiative de la France. Il en va de même du projet de Communauté européenne de défense (CED), adopté en 1952, mais finalement rejeté par la représentation française deux ans plus tard. La politique européenne des gouvernements de la IV^e République se concrétise enfin par l'adoption du Traité de Rome (1957) et la mise en place d'une Communauté économique européenne, ainsi qu'une coopération dans le domaine du nucléaire civil (Euratom).
- Face à une opinion internationale hostile au colonialisme, la politique des régimes de la IV^e République est plus ambiguë. Dans un premier temps, les gouvernements refusent toute autonomie aux colonies françaises. Il faut attendre le milieu des années 1950 pour que la France marque un infléchissement dans sa politique: perte de l'Indochine en 1954, indépendance du Maroc et de la Tunisie en 1956.

2. De Gaulle et l'indépendance nationale

- Face au refus des États-Unis d'une direction à trois (États-Unis, France et Grande-Bretagne) de l'Alliance atlantique, de Gaulle développe une politique d'indépendance nationale et de contestation du leadership américain. En 1960, la France se dote de l'arme nucléaire. Et tout au long des années 1960, elle va contester l'influence américaine sur l'Europe occidentale. Ainsi, en 1964, la France reconnaît la Chine communiste. En 1966, elle quitte le commandement intégré de l'OTAN, tout en restant membre de l'Alliance atlantique et, la même année, de Gaulle condamne l'intervention américaine au Vietnam (discours de Phnom Penh en 1966). Enfin, le président français critique l'influence culturelle des États-Unis sur l'Europe et dénonce la domination du dollar sur le système monétaire international.
- Pour éviter l'isolement, la France recherche de nouveaux partenaires. Ainsi, le voyage de De Gaulle en URSS (1966) et en Roumanie a pour objectif une coopération économique. De même, la France initie une politique de coopération avec l'Afrique noire, qui se traduit en particulier par une aide financière. Elle cherche un rapprochement avec l'ensemble des pays du Tiers monde, comme l'indique la série de discours prononcés par de Gaulle en Amérique latine en faveur de l'aide au développement. Enfin, de Gaulle change la politique française

au Proche-Orient, en faveur des pays arabes, et critique la politique d'Israël, alliée des Américains, au cours de la guerre des Six-Jours (1967).

- De Gaulle souhaite la poursuite de la construction européenne, entamée par la IV^e République. Pour lui, une Europe puissante permettrait de concurrencer les États-Unis et de former un troisième bloc face aux deux grands. Il est donc favorable à une «Europe des patries», dont les gouvernements mèneraient une politique extérieure commune. On observe certaines avancées dans la construction européenne: la PAC (1962) est mise en place et le rapprochement franco-allemand devient une réalité, symbolisée par le traité de l'Élysée (1963). Toutefois, la construction européenne se heurte rapidement à des obstacles: les partenaires de la France souhaitent imposer une politique supranationale, ce que de Gaulle refuse: la France marque son opposition en pratiquant la «politique de la chaise vide» (1965). D'autre part, de Gaulle s'oppose également à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE (1962 et 1967), parce qu'il la considère comme le «cheval de Troie» des États-Unis.

3. Les successeurs de De Gaulle

- Dans le cadre de la guerre froide, les successeurs du général de Gaulle poursuivent la politique d'indépendance nationale. La France continue de compléter son arsenal de **dissuasion**, poursuivant ses essais nucléaires jusqu'en 1996. Cette politique n'exclut pas une fidélité à l'Alliance atlantique: ainsi, lors de la **crise des euromissiles**, au début des années 1980, le Président Mitterrand soutient l'installation des fusées Pershing II américaines et dénonce la supériorité des Soviétiques sur le plan de l'**armement conventionnel**. De même, en 1991, la France participe à la guerre du Golfe aux côtés des États-Unis. Après la fin de la guerre froide, la France tente de conserver son rôle sur le plan international: elle participe à des opérations de maintien de la paix dans le cadre des résolutions de l'ONU. Toutefois, elle n'est qu'une puissance moyenne et doit accepter, par exemple, la montée de l'influence américaine en Afrique francophone.

- L'élargissement de l'Europe devient un thème privilégié pour les successeurs du général de Gaulle. Sous la présidence de Georges Pompidou, la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun (1972). Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, la France obtient l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Et sous la présidence de François Mitterrand, la France joue un rôle essentiel dans la signature de l'Acte unique européen (1986) et de la transformation de la Communauté européenne en une Union européenne par le traité de Maastricht (1992). Les gouvernements suivants poursuivent une politique visant à réussir l'union monétaire, l'élargissement de l'Europe vers l'Est.

- La France entretient enfin des rapports privilégiés avec les pays du «Sud»: coopération culturelle et économique avec les pays d'Afrique francophone, rapprochement avec les pays arabes, aide financière apportée aux États du «Tiers monde». Toutefois, au cours des années 1990, elle ne peut empêcher les États-Unis d'imposer leur influence en Afrique et au Moyen-Orient.

II. La place de la France dans le monde

1. Le rôle de la France dans les institutions internationales

- En 1945, la France obtient un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Quinze années plus tard, le pays se dote d'une force de dissuasion nucléaire, à l'initiative du général de Gaulle. La situation de guerre froide, jusqu'au début des années 1990, entraîne une paralysie de l'ONU. La France soutient ponctuellement des résolutions, comme en 1967, lorsque la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU exige le retrait des troupes israéliennes des **territoires occupés**. La France, tout en reconnaissant le droit à la sécurité d'Israël, favorise le dialogue entre l'État hébreu et l'**OLP** (qui dispose d'un bureau, à Paris, à partir de 1975).

- Après l'éclatement du bloc communiste en Europe de l'Est, la France participe activement à la tentative de renouveau des Nations unies: ainsi, en 1990, 12000 soldats français participent à la libération du Koweït, envahi par les troupes irakiennes. Les casques bleus français participent également à des opérations militaires au Cambodge, en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Toutefois, l'intervention des États-Unis en Irak en 2003, qui s'effectue sans l'aval de l'ONU, montre les limites de cette organisation. D'autre part, les Américains profitent de cette crise pour critiquer la place de la France comme membre permanent du Conseil de sécurité.
- La France participe activement au fonctionnement des autres organisations internationales dépendant de l'ONU: l'Organisation mondiale de la santé (**OMS**), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (**UNESCO**), l'Organisation internationale du travail (**OIT**) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (**OAA**).

2. La place de la France dans les échanges mondiaux

- Dès la période des Trente Glorieuses, l'économie française s'internationalise: les entreprises doivent faire face à la compétition internationale. Ce phénomène explique en grande partie les performances de l'économie française: la France produit plus de 5% du PIB mondial, ce qui la place au quatrième rang, derrière les États-Unis, le Japon et l'Allemagne. Elle réalise environ 6% des échanges mondiaux. Après avoir été déficitaire pendant plus de quinze ans, la **balance commerciale** du pays redevient positive à partir du début des années 1990. Le **solde commercial** atteint 20 milliards de dollars en 2000. À partir des années 1990, la France se classe également parmi les premiers investisseurs mondiaux: à travers le monde, plus de 16000 entreprises sont contrôlées par des capitaux français, ce qui représente 2,6 millions d'employés. L'essentiel des échanges du pays (78%) s'effectue au sein de l'OCDE, et plus de 62% avec ses partenaires de l'Union européenne, ce qui montre bien l'importance de la construction européenne pour la place de la France dans les échanges mondiaux.
- Les secteurs qui permettent à la France d'occuper ce rang dans les échanges mondiaux sont multiples: vente de **biens d'équipements** (aéronautique, machines de bureau, matériel industriel), de **biens agroalimentaires**. On compte également sur une puissante industrie de l'armement, largement exportatrice, mais également sur l'industrie du luxe (qui contribue aussi au rayonnement culturel du pays), l'automobile, les transports, les produits de la pharmacie et de la parachimie. La France est également exportatrice de services. En revanche, la balance commerciale du pays est déficitaire dans les domaines des matières premières énergétiques, des matières premières minérales, des produits tropicaux et des industries traditionnelles (comme le textile).
- À l'intérieur de l'Union européenne, la France arrive en première position pour l'agriculture, les activités bancaires, le tourisme, les produits culturels. En revanche, elle est surclassée par l'Allemagne dans les domaines de la production industrielle et des exportations.

3. Les formes de la présence française dans le monde

- Afin de demeurer une puissance de rang mondial, la France compte également sur son rayonnement culturel. Celui-ci passe tout d'abord par la francophonie : aujourd'hui, plus de 100 millions de personnes utilisent le français comme première langue (ce qui place la langue française en neuvième position dans le monde). Plusieurs organisations sont chargées de promouvoir la francophonie, telle l'Agence de la francophonie (ACCT). Les échanges culturels et scientifiques avec d'autres pays font également partie de cette volonté de maintenir la présence française à l'étranger. Ainsi, l'**Alliance française** dispose d'un réseau de plus de 1000 centres répartis dans 140 pays différents, qui enseignent le français à plus de 300000 étudiants. On recense par ailleurs plus de 150000 étudiants étrangers venus poursuivre leurs études en France. Enfin, la présence de la langue française dans le monde est assurée par différents médias, comme la radio **RFI** ou la chaîne francophone TV5, née en Europe en 1984, et qui diffuse à présent ses programmes à travers le monde.

- Les **DOM-TOM**, héritage de l'Empire colonial français, permettent à la France de posséder le deuxième domaine maritime mondial. Ces territoires d'outre-mer couvrent 120000 km² et comptent 1,5 million d'habitants. Ils donnent une dimension mondiale à la France et lui apportent des avantages stratégiques non négligeables: ainsi, la base de lancement spatial de Kourou, en Guyane, ou le centre d'expérimentation nucléaire en Polynésie.
- La France s'efforce enfin d'affirmer sa présence dans les domaines de la défense des droits de l'homme et de l'aide au développement. Fidèle à une tradition qui remonte au XVIII^e siècle, le pays participe à presque tous les accords internationaux de promotion des droits de l'Homme. Récemment, il a soutenu la création de deux tribunaux pénaux internationaux dont la tâche est de juger les criminels de guerre et les actes de génocide commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda. De même, la France participe à l'étranger à de multiples actions de coopération visant à promouvoir les droits des enfants, les droits des femmes et la lutte contre l'esclavage. Attachée à la démocratie et aux droits de l'homme, la France estime que leur promotion est indissociable du développement économique: au sein des organisations internationales, et depuis 1958, les chefs d'État français plaident régulièrement pour une gestion de la dette des pays en développement. En 1992, le pays décide même d'annuler les créances qu'il possède à l'égard des pays les moins avancés.